

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande d'occupation du domaine public du 02/03/2023 de la Société FELDNER pour la création de branchements électriques pour le compte de l'Electricité de Strasbourg – 3C, rue des Violettes ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

ARRETE

Article 1 : La société FELDNER est autorisée à occuper le domaine public sur une demi-chaussée et à mettre en place une circulation alternée à vue selon l'avancée des travaux de création de branchements électriques pour le compte de l'Electricité de Strasbourg – 3C, rue des Violettes.

Article 2 : Le stationnement est interdit dans l'emprise des travaux.

Article 3 : La société FELDNER veillera à matérialiser le chantier par des panneaux de pré signalisation de chaque côté.

Article 4 : Le présent arrêté est valable selon l'avancement des travaux du **20/03/2023 au 14/04/2023 inclus**.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Société FELDNER
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rosheim
- Police pluricommunale de Rosheim
- Affichage

Fait à Bischoffsheim,
Le 15/03/2023

Le Maire,
Claude LUTZ



Nathalie Lorentz

De: Guillaume FELDNER <feldner.guillaume@feldner-reseaux.fr>
Envoyé: jeudi 2 mars 2023 14:40
À: Mairie Bischoffsheim
Cc: Nathalie Lorentz
Objet: Arrêté Circulation - FELDNER SARL
Pièces jointes: 2022633763 Plan A du 07.12.2022 - VAR1.pdf

Bonjour,

Dans le cadre des travaux **de branchement électrique ES** au **3C rue des Violettes** je viens vers vous pour obtenir un arrêté de circulation visant à :

- Interdire le stationnement au droit du chantier.
- Limiter la vitesse à 30 km/h.
- Circuler en demi-chaussée par alternat B15/C18/.
- Passage des piétons sur le trottoir en face.

L'arrêté pouvant être valable du **20/03/2023** jusqu'au **14/04/2023**.

(Nous réaliserons le enrobés intégrant les travaux de raccordement des réseaux humides)

Merci d'avance pour votre retour.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

FELDNER Guillaume
Sté FELDNER SARL
12 rue de l'Industrie – 67730 Châtenois
06.58.26.38.16
www.feldner-reseaux.fr

FELDNER
RESEAUX SECS



Guillaume FELDNER
FELDNER SARL
12 rue de l'Industrie | 67730 Châtenois
03 88 82 07 49 |
feldner-reseaux.fr

Échelle :
1/250e

Plan 2022633763A du 07.12.2022 (VAR1)

AFFAIRE 2022633763 - BISCHOFFSHEIM - 3C RUE DES VIOLETTES -
Nouveau raccordement - Individuel - CHARLES & STAHN

Commentaires :

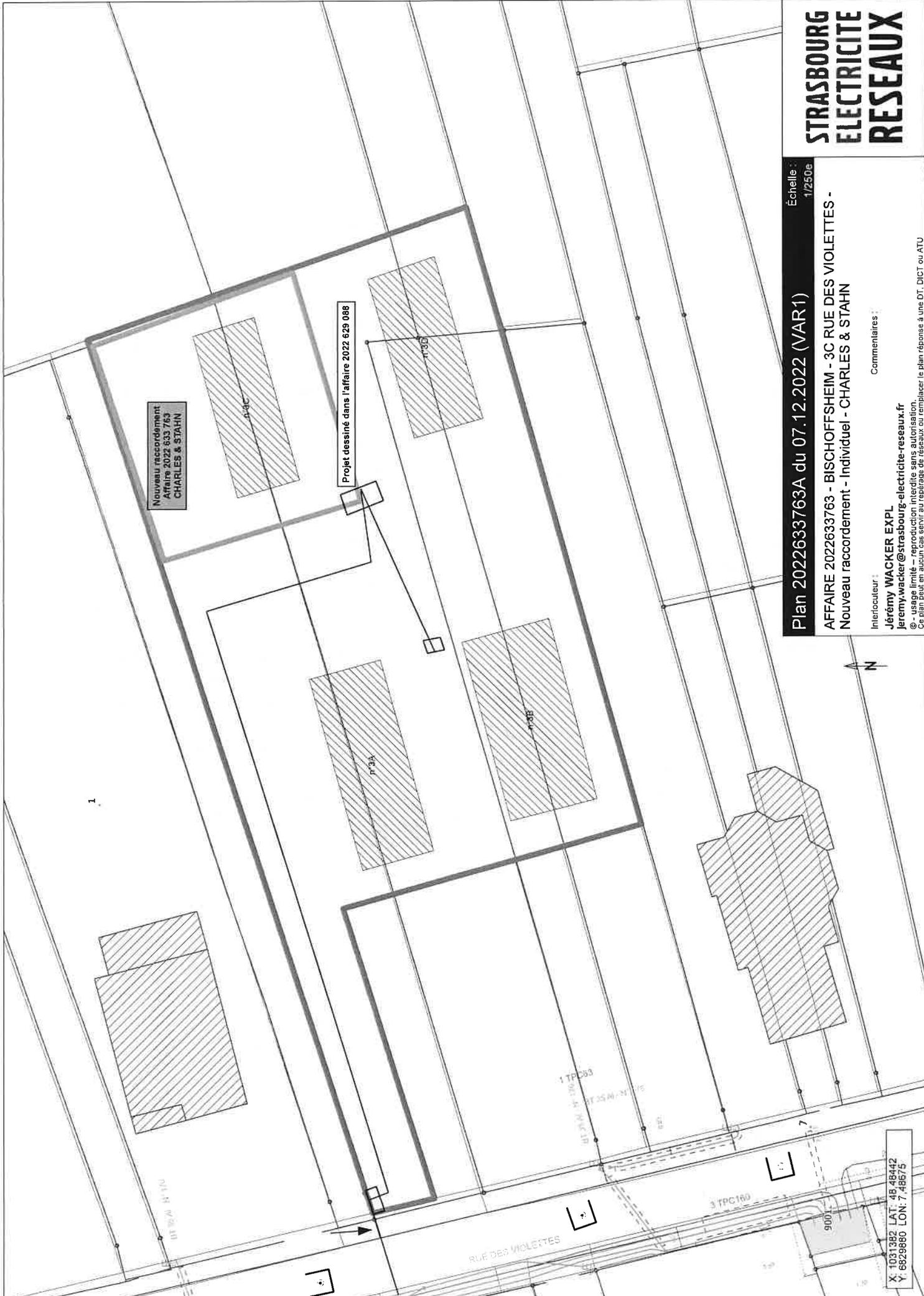
Interlocuteur :

Jérémy WACKER EXPL

jeremy.wacker@strasbourg-electricite-reseaux.fr

© - usage limité - reproduction interdite sans autorisation.

Ce plan peut en aucun cas servir au repérage de réseaux ou remplacer le plan réponse à une DT, DICT ou ATU



X: 1031382 LAT: 48.48442
Y: 6829880 LON: 7.48675